

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2013

Excusées : Mmes COVINHES Brigitte et RICARD Nathalie
Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Mme Zuliani-Solier, adjoint aux finances présente les comptes administratifs 2012 :

Budget principal :

Opérations de l'exercice :

Fonctionnement

- Dépenses : 322 779,38 €
- Recettes : 488 103,75 €
- ☞ Excédent de clôture : 298 991,52 €

Investissement

- Dépenses : 444 034,51 €
- Recettes : 371 844,26 €

(résultat de l'exercice 165 324,37 € + résultat antérieur reporté 133 667,25 €)

Budget Assainissement :

✓ Opérations de l'exercice :

Exploitation :

- Dépenses : 3 206,64 €
- Recettes : 2 072,97 €
- Déficit de clôture : 1 132,90 €

Investissement

- Dépenses : 33 492,89 €
- Recettes : 6 689,14 €

(résultat de l'exercice – 1133,67 € + résultat antérieur reporté 0,77)

Budget C.C.A.S :

Opérations de l'exercice: Néant

Résultat antérieur reporté en fonctionnement : + 2 746 €

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

COMPTES DE GESTION 2012

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les comptes de gestion sont établis par le receveur municipal de Belmont-Rance à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les comptes de gestion 2012 du budget principal de la commune, des budgets annexes : assainissement et C.C.A.S., après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir examiné les comptes administratifs, Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice.

Budget principal :

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice (298 991,52 €) est affecté comme suit :

- en section d'investissement (au compte 1068, réserves) : 183 426,80 €
- excédent reporté en recettes de la section de fonctionnement (compte 002) : 115 564,82 €

Budget assainissement :

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice (- 1 132,90 €) est reporté à la section d'exploitation, en dépenses (002)

Budget C.C.A.S.:

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice (2 746 €) est affecté comme suit :

- report en section de fonctionnement, recettes (002) : 2 746 €

Rythmes scolaires : Monsieur le Maire expose que la réforme des rythmes scolaires doit être mise en place à la prochaine rentrée scolaire 2013, toutefois jusqu'au 31 mars 2013, les communes peuvent demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de la réforme à la rentrée scolaire 2014.

- Vu que sujet a été abordé au conseil municipal du 14 décembre 2012 ;
- Considérant qu'une large période de concertation s'est ouverte ;
- Considérant l'analyse des besoins en personnels ;
- Considérant l'avis du Conseil d'Ecole du mardi 19 mars 2013 qui souhaite que le rythme scolaire ne change pas à la rentrée 2013 ;

Le conseil municipal invité à se prononcer et après en avoir délibéré, décide de demander le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014 et indique qu'une commission d'étude composée de la mairie, des enseignants et des parents d'élèves sera constituée pour établir un projet pour les nouveaux rythmes scolaires mis en place à la rentrée 2014.

Modification statutaire du S.I.E.D.A. : Monsieur le Maire expose que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron – SIEDA, lors de l'Assemblée Générale du mardi 18 décembre 2012, a adopté la modification de ses statuts.

Monsieur le Maire précise qu'il a été informé de ce projet et que cette modification porte sur le développement des compétences optionnelles du Syndicat, à savoir les communications électroniques. Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts joints en annexe. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se range à l'avis du Maire, approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron joints en annexe, à la condition suspensive de leur approbation par arrêté préfectoral et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre.

Participation financière au séjour de l'école du Rougier : Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- le cycle 3 de l'école du Rougier effectuera un séjour en classe découverte du 12 au 14 juin 2013 à Serenac (81)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer aux frais de séjour à hauteur de 2000 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : décide de verser une participation financière de 2000 euros directement au prestataire de ce séjour. Un événement de dernière minute ne permettra pas à la classe d'effectuer le séjour projeté. Ce montant sera affecté à l'acquisition d'ordinateurs pour l'apprentissage de l'informatique.

Jasse du Mas des Claux : Monsieur le Maire rappelle la délibération n°52-2012 du 28 septembre 2012 par laquelle le projet d'acquisition de la jasse du Mas de Claux a été décidé et indique qu'il convient de la reprendre et la compléter. M. Roques, géomètre a établi au mois de novembre le document d'arpentage concernant l'engagement de la commune à encadrer

dans sa propriété le chemin privé qui dessert Solages. De nouveaux numéros ont été attribués et les propriétaires concernés sont M. Viguier Michel à Gommaric, M. Bessière Joseph à Gommaric et le GFA Bernat à Comps. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les acquisitions et échanges suivants par la commune de Montlaur :

- à M. Combes Sébastien demeurant à Frioulas commune de Montlaur la parcelle E 362 – Les Canelettes (11a 45ca) moyennant le prix de 800,00 euros (huit cent euros)
- à M. Viguier Michel demeurant à Gommaric, commune de Montlaur les parcelles : C 456 – Mas de Claux (parcelle indivise avec M. Bessière Joseph) (02a 58ca) ; D 740 – Les Clots (81 ca) ; D 743 – Les Clots (03a 98 ca) ; C 458 – Mas de Claux (02a 31 ca) moyennant le prix de 900,00 euros (neuf cent euros). En compensation la commune de Montlaur rétrocède à M. Viguier Michel les parcelles D 748 – Gommaric (73ca) et E 362 – les Canelettes (11a 45 ca.) correspondant à la même valeur. Aucune enquête publique n'a été réalisée conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière
- à M. Bessière Jean-Marie demeurant à Gommaric, commune de Montlaur la parcelle : C 457 – Mas de Claux (58 ca) moyennant le prix de 2 000 euros (deux mille euros). La commune s'engage aussi à encadrer dans sa propriété le chemin privé qui dessert Solages
- à M. Bessière Joseph demeurant à Gommaric, commune de Montlaur les parcelles : C 456 – Mas de Claux (02a 58ca) (parcelle indivise avec M. Viguier Michel) ; D 732 – Gommaric (02a 46ca) ; D 734 – Gommaric (07a 14ca) ; D 745 – Gommaric (93ca) ; D 746 – Gommaric (11ca) au prix d'un euro symbolique (1,00 euro). La valeur vénale est fixée à 500,00 euros (cinq cent euros)
- au GFA Bernat dont le siège social est à Comps, commune de Belmont/Rance la parcelle D 737 – Les Clots (89 ca) moyennant le prix de 100,00 euros (cent euros). En compensation la commune de Montlaur rétrocède au GFA Bernat la parcelle D 749 – Gommaric (01a 02 ca) correspondant à la même valeur. Aucune enquête publique n'a été réalisée conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : décide de procéder aux acquisitions et échanges proposés et selon les conditions énumérées ci-après, autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents à venir auprès de la Selarl Guillaume GAUCI et Estelle IMBERT-GAUCI, notaires associés à Belmont/Rance (12). Les frais d'actes seront supportés par la commune de Montlaur

Elargissement d'un chemin à Verrières : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'instauration d'un droit de préemption en 2007 sur une partie de la parcelle ZO 32 ceci afin de rétablir le chemin d'accès au village dont une partie des soutènements s'est effondrée sur le domaine public. Monsieur le Maire fait part : des échanges avec les propriétaires concernées l'indivision Lucile Souche et Gisèle Belugou et Messieurs Valat David et Valat Georges, et de leur accord pour céder pour l'euro symbolique la surface nécessaire permettant l'élargissement du chemin d'exploitation n° 10 à Verrières. En contrepartie la commune prendrait à sa charge la réalisation du chemin, la réfection des soutènements, l'aménagement paysager, les frais de géomètre et de notaire et de l'établissement des documents cadastraux par Monsieur Roques, géomètre comportant l'attribution de nouveaux numéros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'acquisition de la parcelle ZO 84 (89 ca) à l'indivision Souche/Belugou pour l'euro symbolique, l'acquisition de la parcelle ZS 75 (41ca) à M. Valat David pour l'euro symbolique, l'acquisition des parcelles ZS 73 (74 ca) et ZS 72 (72 ca) à M. VALAT Georges pour l'euro symbolique, donne un avis favorable aux conditions d'acquisition exposées ci-dessus, confie l'acte à intervenir à la Selarl Guillaume GAUCI et Estelle IMBERT-GAUCI, notaires associés à Belmont/Rance (Aveyron). Les frais d'actes afférents à cette affaire seront supportés par la commune, autorise Monsieur le Maire à signer les actes à venir.

Emprunt : Monsieur le Maire présente le résultat des consultations pour réaliser, pour le programme assainissement, un emprunt de 150 000 euros pour une durée de 15 ans. Le résultat des offres fait apparaître une proposition de taux de : B.P.T.A : 5,34 % ; Caisse d'Epargne : 4,48% ; Crédit Agricole : 4,25 % ; La Banque Postale : 3,89 %. A l'unanimité le conseil municipal retient l'offre de La Banque Postale ainsi que celle pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour une durée d'un an représentant le montant de la TVA à récupérer.

Travaux R.D. 104 : M. le Maire présente l'étude d'aménagement de la R.D. 104 entre la place de l'Eglise et le Moulin. Le programme de travaux s'élève à un montant TTC de 153 000 euros et sera inscrit au budget 2013. Ce projet sera présenté au Conseil Général propriétaire de la voirie pour financement et accord sur les aménagements. Une réunion publique des riverains sera programmée pour présentation du projet et prise en compte éventuel des besoins particuliers.

Orientations budgétaires : Les conseillers présentent les programmes qu'ils souhaitent mettre en œuvre en 2013. Ces programmes feront l'objet d'un vote à la prochaine réunion qui validera le budget primitif : Réfection court de tennis : 25 850 € ; achat lame déneigement : 6 000 € ; aménagement R.D. 104 : 153 900 € ; Acquisitions foncières : 32 000 € ; matériel informatique (mairie + école) : 4 000 € ; église de Verrières : 10 000 € ; église de Montlaur : 10 000 € ; plaques de rues + signalisation : 4 556 € ; garde corps place de Briols : 3 500 € ; presbytère de Verrières : 10 500 € ; vestiaire du stade : 15 000 € ; réfection stade multisports : 3 000 € ; arrivée de la Classic Aveyronnaise à Montlaur : 600 € ; 50^{ème} anniversaire de l'Amicale Pétanque Montlauraise : 2 000 € ; Ecole de Pêche : 1 200 €.

Le conseil municipal décide de laisser les taux d'imposition inchangés, à savoir : Taxe Habitation : 8,76 - Taxe Foncière (bâti) : 9,50 – Taxe Foncière (non bâti) : 40,71 – Cotisation Foncière des Entreprises : 13,69

FIN DE SEANCE.

